



Paris, le 04 mars 2022

Compte rendu de l'atelier de concertation avec les maires de la vallée de la Roya Saint Dalmas de Tende, le 26 janvier 2022

Les maires présents :

- **Sébastien Olharan**, Maire de Breil-sur-Roya
- **Philippe Oudot**, Maire de Fontan
- **Brigitte Bresc**, Maire de Saorge
- **Jean-Pierre Vassallo**, Maire de Tende
- **Daniel Alberti**, Maire de la Brigue

Gardant en perspective l'objectif de cet atelier - définir des projets structurants et résilients pour les vallées - la concertation a été structurée en deux temps :

- Un temps de mise en perspective des enjeux afin de nourrir la réflexion des élus.
- Un temps de proposition des projets et de réflexion sur la qualité de ces derniers.

1. Mise en perspective des enjeux

L'objectif de cette phase de mise en perspective et de cadrage, était de porter la réflexion des maires, leur donner des éléments d'analyse afin qu'ils puissent, dans un second temps, faire des propositions à l'échelle des vallées.

a. Atelier mon bilan pour ma commune

Concernant les projets qui ont réussi, les maires ont particulièrement mis en avant des infrastructures ou des aménagements ayant un bénéfice direct et concret pour l'attractivité du territoire (médiathèque, zone d'activité, maison médicale ...).

Les élus expliquent ces réussites par des « concours de circonstances » ou un réel effort de leur part de mobiliser l'ensemble des parties prenantes. A ce titre, ils regrettent **la difficulté à mobiliser les acteurs et à aboutir rapidement à des solutions.**

Plus largement, les maires expriment une contrainte structurelle à l'établissement de futurs projets : le manque de foncier disponible.

La principale difficulté que rencontrent les maires est donc la mobilisation des acteurs en dehors de l'échelle communale. C'est pour « peser davantage collectivement » que les maires désirent créer un **syndicat mixte**, projet qui devrait, selon eux, se concrétiser d'ici l'été 2022.

b. L'échange avec les experts

Les maires ont pu s'entretenir avec 4 experts :

- Eric Daniel-Lacombe : urbaniste et architecte
- Anne Chanal : membre du CEREMA spécialiste de la question de résilience
- Jacques Lasseur : chercheur à l'INRAE, spécialiste de l'élevage en montagne
- Marie Gontier : membre du Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée

Ces échanges devaient permettre aux élus de prendre de la hauteur concernant les problématiques de leur vallée et les faire monter en compétence sur les questions de résilience et d'agriculture/pastoralisme.

Concernant la question de la résilience, les maires ont particulièrement abordé la question du foncier. Pour les maires, le besoin n'est pas de construire mais de rénover le bâti ancien. L'enjeu est donc de repenser les centres villes en prenant en compte la ressource que représente le bâti ancien. Comme l'exprime Eric Daniel-Lacombe, la tempête Alex est une occasion de faire preuve d'ingéniosité afin de construire un nouvel équilibre entre nature et infrastructure.

Sur la question de l'agriculture il est important pour les maires de fédérer et accompagner les agriculteurs et les éleveurs. Les maires sont d'accords sur le fait que la vallée a besoin d'une « vraie filière agricole » avec des points de vente spécifiques.

Néanmoins, ce projet semble complexe à mettre en place pour les élus, ces derniers faisant remonter un « individualisme » de la part des éleveurs et agriculteurs ne favorisant pas l'émergence d'un tissu productif local et un déficit de production locale.

2. Proposition des projets

Les maires réfléchissent à des projets d'avenir pour la vallée. Une fois le projet défini, les élus doivent remplir une grille d'évaluation afin de mettre en exergue, ses objectifs, ses limites et les moyens nécessaires à sa réalisation. Enfin, les élus devaient se questionner si le projet choisi pouvait bénéficier à l'ensemble de la vallée.

- **1er projet : Développer les mobilités**

Quels sont les objectifs et les moyens pour réaliser ce projet ?

L'objectif de ce projet est de diversifier les déplacements, notamment en se tournant vers les modes de déplacement doux. L'enjeu est donc de questionner la gestion de ce qui existe déjà, tout en valorisant l'émergence de mobilités nouvelles. Les maires proposent des exemples : développer les pistes vélos, assurer une liaison ferroviaire plus fréquente, mettre en place des parkings, développer le multimodal (bornes de recharge etc...).

En quoi le projet est résilient ? En quoi constitue-t-il un bénéfice pour la vallée ?

Cette diversification prendrait appui sur des ressources déjà existantes (le ferroviaire, les pistes). Ce projet est résilient car il permet aux habitants de ne pas être tributaires d'un seul mode de déplacement. De plus, le projet est un vecteur de croissance touristique qui bénéficierait à l'ensemble de la vallée.

Quelles sont les contraintes de ce projet ?

Les maires mettent en avant deux contraintes principales : le coût financier des investissements à effectuer et la difficulté à mobiliser les acteurs extérieurs aux communes, notamment la SNCF sur la question du ferroviaire.

Sur cette dernière difficulté, les maires ont déjà une amorce de solution : la création du syndicat mixte. Le succès de ce projet repose sur une limitation du trafic à 19T.

Quels sont les indicateurs de réussite de ce projet ?

- La fréquentation des transports
- Le flux de touristique
- L'encombrement de la vallée.

- **2ème projet : Développer l'hydrogène dans la vallée**

Quels sont les objectifs et les moyens pour réaliser ce projet ?

Ce projet vise à utiliser l'hydrogène dans la vallée pour les trains français et italiens, les bus, les bennes à ordures, les 4x4 (etc...) et devenir un exemple mondial en la matière. En effet, à la connaissance des maires, aucun territoire n'a utilisé l'hydrogène comme axe de développement structurant. L'objectif est donc multiple : repenser la mobilité en intégrant une énergie renouvelable et développer un argument

touristique « vert » inédit à l'échelle internationale.

En quoi le projet est résilient ? En quoi constitue-t-il un bénéfice pour la vallée ?

Le projet est résilient car il propose de développer dans la vallée une énergie nouvelle, non polluante et pouvant permettre son désenclavement. Le projet est doublement bénéfique pour la vallée. D'une part il permet aux habitants de disposer d'outils de mobilité innovants, favorisant le désenclavement, d'autre part l'hydrogène représente un argument touristique important à mettre en avant - et peut être à terme une perspective de ressource économique. Il pourrait être développé dans l'une des 4 centrales électriques existantes dans la Roya.

Quelles sont les contraintes de ce projet ?

Pour ce projet, les contraintes sont :

- Un investissement initial coûteux.
- Un besoin d'inciter un grand nombre d'acteurs à utiliser cette énergie.

La question des parties prenantes se pose également car le projet demanderait à minima un partenariat avec EDF pour la production et un accord de la SNCF pour l'utilisation de l'hydrogène pour les trains. Le projet est donc conditionné à la mobilisation de ces deux acteurs.

Quels acteurs pourraient porter ce projet ?

Pour les maires, la mobilisation des acteurs passe par un « élan politique » au niveau national, la vallée de la Roya serait à ce titre une « vallée pilote ». Le succès de ce projet est lié à la commande publique qui doit être le premier moteur de la consommation. Il pourrait être appuyé par la SEM Green Energie 06 ou recourir à des financements européens liés à sa position transfrontalière.

- **3ème projet : Faire découvrir le patrimoine naturel et culturel de la vallée**

Quels sont les objectifs et les moyens pour réaliser ce projet ?

L'objectif est de mettre en valeur le patrimoine culturel, culinaire et naturel dont dispose déjà le territoire de la Roya. L'idée est de valoriser ce qui fait « l'identité » de la vallée. Plusieurs moyens sont mis en avant par les élus : des circuits de découverte, des pistes VTT, la création d'un Office de tourisme communautaire. Par exemple, ce projet permettrait de déployer des QR codes d'information sur les sites.

En quoi le projet est résilient ? En quoi constitue-t-il un bénéfice pour la vallée ?

En mettant en avant le patrimoine de l'ensemble de la vallée, ce projet représente un bénéfice pour tout le territoire qui pourrait profiter de l'afflux touristique.

Quelles sont les contraintes de ce projet ?

La principale contrainte dans la réalisation de ce projet est l'offre d'hébergement. Les maires sont unanimes, faute d'une qualité et d'une diversité suffisante, la vallée n'arrive pas à « garder les touristes la nuit ».

Autre contrainte mise en avant par les maires : le manque de fédération de la part des acteurs du tourisme. Les vallées ne disposent pas d'un regroupement de guides par exemple.

Pour faire découvrir le patrimoine de la vallée, les maires insistent sur le besoin d'une plus grande médiation et d'une animation plus importante à la fois pour un tourisme de groupe, mais aussi pour des touristes individuels.

Quels sont les indicateurs de réussite de ce projet ?

- Le taux de fréquentation des lieux touristiques
- Le taux de remplissage des hébergements touristiques

- **4ème projet : Améliorer l'hébergement touristique**

Quels sont les objectifs et les moyens pour réaliser ce projet ?

L'objectif est de créer de nouvelles infrastructures répondant aux besoins des touristes et améliorer l'offre d'hébergement déjà en place. Les élus proposent des méthodes de gestion différentes. Alors que Sébastien Olharan plébiscite davantage une gestion communale de l'hébergement touristique (notamment via la création d'un camping communal), le reste des élus favorisent les acteurs privés.

Pour les maires, la question de l'hébergement est intrinsèquement liée à celle de l'activité des vallées. Les maires sont tous du même avis, il est nécessaire de développer un projet de territoire qui « nourrira » l'offre d'hébergement. Pour les maires, ce projet de territoire passe par la création, déjà actée, d'un syndicat mixte.

En quoi le projet est résilient ? En quoi constitue-t-il un bénéfice pour la vallée ?

La tempête Alex a détruit une partie de l'offre d'hébergement touristique tout en générant un frein considérable à l'activité touristique dans la vallée. Ce projet est résilient car il vise à créer une nouvelle offre en la matière, plus adaptée aux besoins des voyageurs et mieux intégrée à l'environnement de la vallée.

Quelles sont les contraintes de ce projet ?

La principale contrainte pour le développement de l'offre touristique est le manque de foncier disponible. D'autant que la tempête a réduit l'espace disponible. Les maires expliquent que les efforts financiers pour rénover l'existant sont trop importants à supporter pour les communes seules. Pour contrebalancer cette contrainte les élus proposent de développer la contractualisation : pour toute opération de réhabilitation de bâti ancien, une répartition des financements entre commune, État et département.

Quels sont les indicateurs de réussite de ce projet ?

- Le taux de fréquentation des lieux touristiques
- Le taux de remplissage des hébergements touristiques

- ***5ème projet : Création d'un téléphérique pour accéder à Casterino***

Quels sont les objectifs et les moyens pour réaliser ce projet ?

Le projet est de construire un téléphérique permettant d'accéder à Casterino, l'Italie et à la vallée des Merveilles. L'objectif est de favoriser le tourisme dans le haut de la vallée en intégrant une dimension transfrontalière et de réduire le trafic sur cette zone.

En quoi le projet est résilient ? En quoi constitue-t-il un bénéfice pour la vallée ?

Le projet pourrait générer un flux touristique bénéfique pour l'ensemble de la vallée, tout en désenclavant cette dernière. La tempête Alex a rendu inaccessible par la route, le village de Casterino. Permettre son accès par le biais d'un téléphérique s'inscrirait donc dans une démarche résiliente. Ce projet aurait également une dimension multimodale grâce à une jonction avec la gare ferroviaire de St-Dalmas de Tende.

Quelles sont les contraintes de ce projet ?

La principale contrainte est financière : la mise en place des pylônes représente un investissement conséquent. Les maires, qui s'accordent sur la pertinence de ce projet, expliquent que celui-ci doit être porté par un syndicat mixte autant dans le financement que dans la gestion.

- ***6ème projet : Création d'un pôle d'activité agricole***

Quels sont les objectifs et les moyens pour réaliser ce projet ?

L'objectif d'un pôle d'activité agricole est de mettre à disposition des agriculteurs et éleveurs un espace pour transformer les produits et se regrouper pour mutualiser leurs ressources et diminuer les coûts. Le projet prendrait appui sur le tissu de producteurs déjà présent et répondrait au manque de points de vente dans la vallée.

Ce pôle d'activité pourrait instituer un label et améliorer la valeur marchande des produits.

Le pôle aurait deux vocations :

- Une vocation productive pour les agriculteurs et éleveurs
- Une vocation commerciale et touristique avec espace de visite et d'achat.

Quelles sont les contraintes de ce projet ?

Plusieurs contraintes dans la réalisation de ce projet :

- La concurrence possible avec l'Italie sur l'écoulement des produits.
- La difficulté de réunir des producteurs qui travaillent aujourd'hui individuellement.

Il est d'autant plus complexe de faire adhérer les producteurs au projet que le cahier des charges du pôle d'activité doit se faire avec eux et que certains possèdent déjà des équipements individuels de grande qualité.